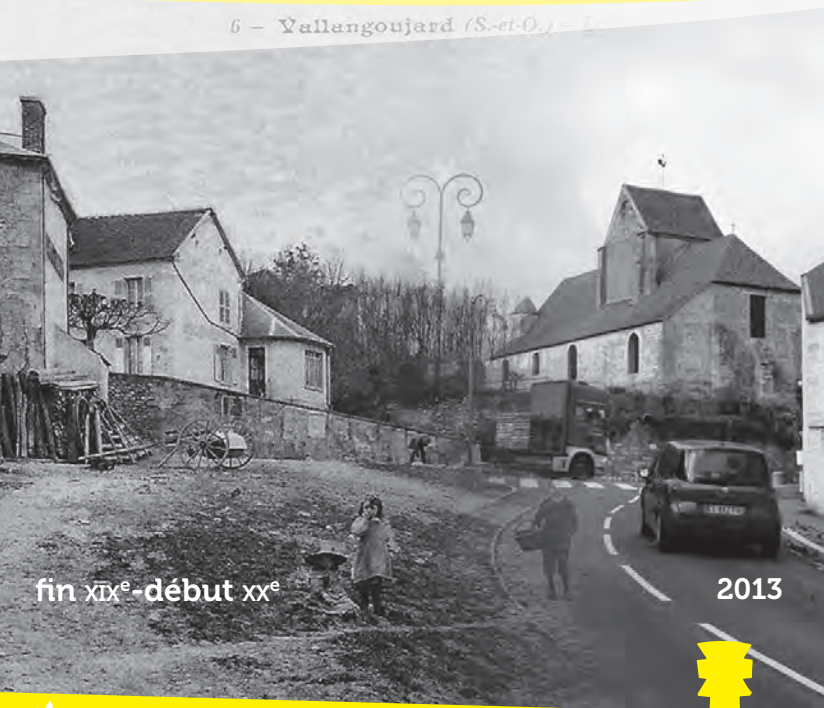


# ... AU FIL DU SAUSSERON

*Regards et paroles d'habitants*

Parc naturel régional du Vexin français

6 - Vallangoujard (S.-et-O.) - Le



fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup>

2013

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## Localisation des points de prises de vue



## Légendes et auteurs des photographies site par site

1 - Le Sausseron à la vanne en amont du moulin de Rank, Nesles-la-Vallée  
© J.-J Rotru et P. Enjelvin

2 - Le Relais d'Arronville, place du Carrouge, Arronville  
collection particulière (D.R.) et © P. Enjelvin

3 - La vue depuis Heurcourt en direction de Berville, Berville  
collection M. Baudin et © P. Enjelvin

4 - Carrefour central de Vallangoujard vu de la route de Labbeville, Vallangoujard  
collection J.-J. Barreaux et © P. Enjelvin

5 - Chez Israël, en rive droite du Sausseron, Nesles-la-Vallée  
© J.-J. Rotru et P. Enjelvin

6 - Le quartier de La Rue-Dorée vu de la rue du Mont-la-Ville, Valmondois  
collection particulière (D.R.) et © P. Enjelvin

7 - La Côte-aux-Poules, Hédouville  
© SVS et P. Enjelvin

8 - Nesles-la-Vallée vu du chemin des Ormes-de-la-Pointe, Nesles-la-Vallée  
collection particulière (D.R.) et © P. Enjelvin

9 - Amont du marais du Rabuais, Berville  
© M. Hénique et P. Enjelvin

10 - Villa La Ritonne, Nesles-la-Vallée  
© D. Vachet et P. Enjelvin

11 - Entrée ouest de Valmondois vue du chemin de La Naze à Pontoise, Valmondois  
Collection particulière et © P. Enjelvin

12 - Le moulin de Menouville, Menouville  
© Pierre Colson et P. Enjelvin

13 - Vue sur la rue Carnot à Verville, Nesles-la-Vallée  
collection M. Dauge et © P. Enjelvin

14 - Villa La Ritonne, Nesles-la-Vallée  
© D. Vachet et P. Enjelvin

15 - Le carrefour de la rue du Carrouge, Valmondois  
collection M. Saintoul et © P. Enjelvin

16 - Promenade du dimanche aux Dix-Huit-Arpents, Haravilliers  
© Guille et P. Enjelvin

... AU FIL  
DU SAUSSERON

*Regards et paroles d'habitants*



# Avant-propos

La Convention européenne du paysage, dans son article 1<sup>er</sup>, définit celui-ci comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* »

L'un des objectifs de cette Convention est de « *préserver durablement la diversité des paysages français* ». Elle reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun, culturel et naturel, et fondement de leur identité.

Nos paysages sont divers et ils évoluent dans le temps. Ils n'existent pas sans le regard qu'on leur porte ; leur existence même dépend de notre sensibilité à leur égard.

Garder la mémoire des lieux suppose ainsi de recueillir et de confronter, d'une part, une trace objective (par exemple des photographies) et, d'autre part, la parole de citoyens témoins de leur temps, réagissant face aux évolutions constatées.

Inscrire cette mémoire dans notre culture (ce qui est la finalité de ce livret) devrait nous aider à mieux conduire la construction des paysages de demain.

Ce livret présente sur 16 scènes de la vallée du Sausseron le regard du photographe d'hier et d'aujourd'hui et la parole de 16 habitants.

Ce regard croisé nous invite à réfléchir sur la place de *l'Homme au cœur des patrimoines hier, aujourd'hui, demain*, mise en exergue dans le projet *Pays d'art et d'histoire* de notre Parc.

**Marc Giroud**

*Président du Parc naturel régional  
du Vexin français*

# Le Projet

La vallée du Sausseron est une unité paysagère reconnue, clairement délimitée, originale par sa charpente naturelle, la forme et l'organisation des villages, l'eau – la rivière et son patrimoine, les grands paysages et les horizons boisés, la dynamique à laquelle la vallée est confrontée.

Le projet d'enquête photographique auprès de 16 habitants de la vallée du Sausseron réunit des commentaires associés à chaque fois à deux photographies de paysage, une déjà ancienne, et l'autre, actuelle, réalisée à partir de la première.

Il s'inscrit dans le programme de l'observatoire photographique des paysages engagé depuis 2011 par le Parc naturel régional du Vexin français. L'observatoire des paysages est un outil de connaissance pour mieux observer, comprendre et appréhender le passé, le présent ainsi que le devenir des paysages.

Il privilégie les actions de sensibilisation et de médiation utilisant la photographie et la parole d'habitants.

En 2011, le projet « Voyage auprès de mon arbre » avait recueilli la parole de 10 agriculteurs sur la place de l'arbre et de la haie dans les paysages agricoles de grandes cultures.

L'objectif, écrit dans la Charte du Parc, est également de travailler à l'échelle des unités paysagères, à partir du socle des chartes paysagères communales et intercommunales. La perception et le ressenti des habitants complètent la connaissance générale du territoire et mettent en lumière les points de vue et les préoccupations de chacun. C'est la dualité des images qui permet de constater ce qui a changé autour de nous et de s'interroger sur ces évolutions.

Matériaux de base de l'observatoire, l'enquête photographique permet également de mobiliser activement les habitants, base d'un réseau de référents paysage.

Enfin, le projet « Au fil du Sausseron » mené par Pierre Enjelvin, est complété par un film « Une rivière, des paysages : paroles d'habitants de la vallée du Sausseron ». En effet, pour poursuivre ce travail, quitter un moment l'image fixe et éprouver les paysages chargés de leur ambiance sonore, Marie-Elise Beyne a suivi certains habitants sur des lieux auxquels ils étaient attachés ou « ambassadeurs ».

Ces deux projets sont présentés dans l'exposition « Regards croisés sur les paysages du Vexin » qui constitue un temps fort pour découvrir, partager, échanger autour de l'observatoire des paysages.

## Magali Laffond

*Chargée de mission  
Aménagement et Paysage  
Parc naturel régional du Vexin français*

# Principe de l'enquête photographique

L'enquête s'est appuyée sur deux éléments indissociables :

– un couple d'images de paysages, constitué d'une photographie ancienne et d'une photographie contemporaine réalisée selon le principe rigoureux (voir : « Reconstitution ou la loi des mêmes », ci- contre).

– le questionnaire d'enquête qui met, dans un premier temps, le participant face à l'« histoire » des paysages de la vallée du Sauseron représentés sur la reconstitution qu'il a choisi de commenter, puis, dans un second temps, l'amène à réagir (réfléchir, prendre position...) face aux états du territoire représentés.

À partir de ces éléments, nous avons recueilli la parole de chacun des participants lors d'un entretien individuel sur la base du questionnaire d'enquête (voir : « 7 questions », ci-dessous) et des photos réalisées. Le résumé de cet entretien a été soumis à chaque participant qui l'a validé pour sa publication.

Remarque : Les différents paragraphes du résumé correspondent aux différentes questions posées, rappelées par leur numéro.

## Reconstitution ou la loi des mêmes

*Le principe de la reconstitution photographique consiste à refaire une image contemporaine à partir d'une photographie plus ou moins ancienne. Ce procédé permet de comparer le couple ainsi constitué, à deux temps différents (hier-aujourd'hui) de l'histoire du paysage.*

*Pour que cette « photocomparaison » soit possible et objective, il faut suivre une méthode rigoureuse, régie par un certain nombre de règles qu'on pourrait appeler « la loi des mêmes » puisque pour réussir sa reconstitution, il faut travailler à la même saison, dans la même ambiance lumineuse, se trouver au même emplacement, reproduire le même cadrage et appliquer dans la mesure du possible les mêmes conditions techniques de prise de vue que lors de la première prise de vue.*

## 7 questions

1/ Pourquoi avoir choisi de commenter ce couple d'images, et/ou avez-vous un lien particulier avec ce lieu ?

2/ Désignez les 5 changements qui vous sautent aux yeux lorsque vous comparez les deux photographies.

3/ Ces changements entre les deux photos vous surprennent-ils ou pas et sont-ils satisfaisants ? Pourquoi ?

4/ Ces changements vous les mettriez en lien avec : le paysage, l'agriculture, l'urbanisme, l'architecture, l'eau, l'environnement, la biodiversité, le cadre de vie, le tourisme, autre.

5/ Face à ces changements y a-t-il des actions à mettre en œuvre et lesquelles ?

6/ Qui doit conduire les actions suggérées ou qui doit y veiller sur ce site s'il n'y a pas d'actions particulières à mettre en œuvre ?

7/ Avez-vous connaissance de documents : études, publications (institutionnelles ou non), bulletins municipaux, etc. qui apportent des conseils sur la manière de traiter les sujets que nous venons d'aborder ?

61. NESLES-LA-VALLEE - Le Sausseron

Photo. M. Collet, Paris, Musée de la Vallée





# 16 voyages à travers le temps

Les images nous « parlent » ?

Peut-être ?

Assurément, elles suscitent des réactions et des commentaires de la part de ceux qui les regardent, souvent à mettre en lien avec l'histoire du regardeur.

Pour peu qu'elles offrent une perspective historique sur un territoire-paysage connu de celui qui les regarde, d'autres possibilités s'offrent alors à l'enquêteur qui y voit la chance de recueillir d'autres paroles.

Les couples d'images que nous avons soumis aux participants volontaires de l'enquête photographique ajoutent à la dimension historique souhaitée un rapport plus objectif à l'espace et au cadre de vie grâce au principe de la « loi des mêmes », exposé dans le chapitre précédent.

Sur la base de notre questionnaire (voir page 5), les participants volontaires ont constaté et analysé

les transformations dans le temps d'un espace « rephotographié », à un pas de temps d'un siècle ou de quelques dizaines d'années.

Agriculteur, enseignant, salarié d'entreprise privée ou publique, travailleurs indépendants, dont certains sont élus locaux, d'autres responsables d'association..., actifs ou retraités, natifs ou nouveaux arrivants, tous ont d'abord répondu au questionnaire lors d'un entretien individuel, tous ont relu le résumé de leur propos, tous l'ont corrigé et validé avant qu'il ne paraisse dans ce chapitre.

Nous voici conviés à 16 voyages à travers le temps, au long de la vallée du Sausseron au cœur du Parc naturel régional du Vexin français. Des parcelles de temps et d'espace à partager et à redécouvrir – sûrement – dans la suite de ceux qui font quotidiennement l'expérience du paysage de la vallée.

*Le Sausseron au niveau du foyer rural  
à Nesles-la-Vallée (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> et 12/2013)*

Seuls le tracé de la rivière et la petite cabane de travail à gauche permettent de se reconnaître d'une photo à l'autre.

# Le Sausseron à la vanne en amont du moulin de Rank, Nesles-la-Vallée

*2010 et 05/2014*



**1** Je souhaitais montrer que ce lieu où je pêche régulièrement la truite est préservé. Mais pour combien de temps car des projets dont on se demande si, ici, ils sont raisonnables le menacent.

**2** Il me semble que rien n'a changé et depuis très longtemps. J'y pêche depuis 2006, et contrairement à d'autres secteurs de la rivière celui-ci paraît protégé.

**3** Je ne suis pas surpris. On n'accède qu'à pied sur ce secteur d'où une fréquentation humaine limitée. Je suis satisfait de cette situation en tant que pêcheur, mais j'aime aussi la quiétude que je retrouve à chaque fois ici, où l'on pourrait se croire à 350 km de Paris. Cette situation doit perdurer mais il n'y a rien de sûr. En effet, la réglementation actuelle, qui impose la continuité écologique du cours d'eau et la libre circulation des sédiments, risque de tout remettre en cause. Elle conduirait à dévier le Sausseron à peu près à l'endroit de la vanne que l'on voit sur la photo pour retrouver son ancien lit, plus bas. Suite à de tels travaux, la partie du cours d'eau située entre la vanne et nous, et au-delà en aval, ne serait plus qu'un fond envasé où coulerait un filet d'eau.

**4** Les changements sont imperceptibles et c'est là l'extraordinaire de la situation. Le paysage est resté intact. Je l'ai toujours connu ainsi.

Cette stabilité ressurgit favorablement sur :

- la qualité de l'eau et du cours d'eau en général : l'omniprésence du poisson en témoigne ;
- la biodiversité et l'environnement en général : j'observe ici, outre chevreuil et renard, beaucoup d'oiseaux, dont des canards, qui vivent en toute liberté ;
- le cadre de vie qui est aussi agréable pour nous pêcheurs que pour les riverains.

La question de la biodiversité me concerne tout particulièrement. Ce côté presque sauvagement du lieu doit être conservé et me préoccupe.

**5** Non, il n'y a rien à faire et surtout pas ce qui se profile. Même si je ne suis pas du tout opposé à la politique dite de renaturation des cours d'eau, en tant que président de la Truite du Sausseron je suis de ceux qui considèrent qu'ici l'investissement à engager est inutile pour diverses raisons : la majorité des usagers réguliers (riverains, pêcheurs) de ces lieux est satisfaite de la situation actuelle ; les résultats des contrôles effectués par l'ONEMA<sup>1</sup> sur la qualité des peuplements piscicoles sont bons, ceux de l'eau sûrement aussi même s'il est difficile de les obtenir malgré nos demandes répétées.

**6** Cette qualité de l'environnement doit beaucoup aux actions de notre AAPPMA<sup>2</sup>, fruit d'une entente avec les riverains. Ceux-ci nous laissent l'accès aux berges, en contrepartie de quoi nous réalisons bénévolement divers entretiens, telles la taille des branches s'avancant trop au-dessus de l'eau, la sortie des bois morts du lit... Si le cours d'eau devait être dévié – nous avons averti les riverains de cette perspective qu'ils ignoraient et à laquelle ils s'opposent – nous ne les assumerions plus. Le syndicat du Sausseron, sensé se substituer aux riverains pour tous les travaux contre une taxe qu'il perçoit d'eux, qui nous accompagne pour les gros travaux ainsi que la fédération départementale de pêche, devrait sûrement les prendre à son compte.

**7** Sur le site internet de l'association nous informons nos adhérents et ceux qui viennent le consulter. Nous renvoyons grâce à un lien vers la fédération et aussi vers l'ONEMA<sup>1</sup> pour prendre conseils et s'informer de la législation et de ses devoirs face au cours d'eau.

1 Office national de l'eau et des milieux aquatiques

2 Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

# Le Relais d'Arronville, place du Carrouge à Arronville

Fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> et 11/2013



**1** Ce que l'on voit sur la photo c'est notre restaurant. C'est un peu notre bébé comme dit mon frère avec qui nous le tenons. J'ai un lien affectif avec ce lieu : c'est notre première affaire.

**2** Les changements les plus marquants sont :  
– la façade du restaurant a été refaite ;  
– un commerce a disparu et a été transformé en habitation ;  
– on a créé un parking, envahi de voitures au moment de la photo ;  
– on a modifié le bâtiment à droite du relais. Il a été abaissé et un portail blanc ferme la cour côté rue.

**3** Je ne suis pas surpris des aménagements du relais car c'est une volonté de la Commune de faire revivre le village, notamment en disposant d'un café-restaurant et d'une épicerie.

La fermeture de l'ancien commerce n'est pas surprenante non plus. C'est malheureusement courant dans un petit village.

La création du parking s'imposait car les voitures se garaient n'importe comment sur la place du Carrouge.

Il n'y a rien que de très normal dans tous ces changements, comme dans ceux qui affectent tous les bâtiments.

Globalement, je suis satisfait de ce que l'on constate. C'est tout de même mieux aujourd'hui qu'avant. C'est bien comme c'est.

**4** Le paysage a changé en bien, même s'il manque peut-être d'un peu de verdure.

Le fait d'enterrer les lignes électriques par exemple c'est bien. C'est une volonté de la collectivité, un projet urbain comme celui de faire un parking. Ce sont des initiatives pour le bien-être de tous.

Sur le plan architectural, on ne fait pas ce que l'on veut ici. On se trouve dans la proximité d'un bâtiment classé, l'église. Aussi, il y a des règles à respecter. Quoi qu'il en soit, au niveau visuel, l'architecture est plus moderne.

Tout concourt à un cadre de vie plus agréable, plus sympa.

Pour autant, je ne note pas vraiment d'impacts sur le tourisme, mais je constate que beaucoup de personnes, du village ou d'autres villages de la vallée, apprécient de venir boire un verre en terrasse.

Je ne me sens pas spécialement concerné par tous les sujets que l'on a passés en revue.

**5** Non, il n'y a pas d'actions particulières à mettre en œuvre. Il n'y a rien à faire. On se sent très bien ici comme c'est. On est satisfait de notre environnement direct et de notre cadre de vie.

**6** Ce sont les habitants qui en premier sont garants de la préservation des lieux. Ensuite, c'est la Mairie.

**7** Je n'ai pas connaissance de documents qui traitent des sujets évoqués précédemment. Quelquefois, on a un courrier de la Mairie, notamment pour le traitement des déchets. Mais il y a peu d'informations et, si besoin, les élus passent nous voir directement.

# La vue depuis Heurcourt en direction de Berville

Années 1920-1930 et 11/2013



**1** Les transformations du paysage sont vraiment très contrastées, appelant de nombreux commentaires.

**2** La fermeture du paysage et sa simplification sont évidentes ; tout comme la nette séparation entre les espaces : culture d'un côté, zone boisée de l'autre.

Le patchwork initial (jardins, vergers, céreales) a disparu.

**3** Je ne suis pas surprise de ces changements qui ne me satisfont pas. Ils sont essentiellement liés à la mécanisation et à l'intensification de l'agriculture, auxquelles s'ajoutent les pressions d'urbanisation et foncières. Les espaces n'ont plus les mêmes fonctions : vivrier avant, de grandes cultures et parfois d'agrément aujourd'hui. Jadis, entre les cultures et le village, existait un espace de transition (jardins et vergers) qui a disparu.

**4** Le paysage a bien changé mais il n'est pas désagréable à regarder, même si je crois qu'il a perdu de son attrait touristique.

L'agriculture a abandonné les terroirs non mécanisables, comme les versants par exemple. Elle ne supporte plus le sauvage : broie, coupe, utilise tout un arsenal chimique. Les évolutions constatées resurgissent sur l'environnement, notamment sur la biodiversité. De nombreux usages et fonctions des espaces, constatés sur la première image (vergers, prairies, potagers, cultures céréalières...) ont été abandonnés, conduisant à une perte de biodiversité.

Un lien avec l'urbanisation est à faire. Les personnes qui viennent s'installer fuient une forme d'urbanisation propre aux villes (Cergy, Paris) mais elles y travaillent par obligation et doivent passer beaucoup de temps ailleurs. Vivant comme des urbains à la campagne, elles n'ont pas vraiment un rapport étroit au territoire : le cadre de vie général s'en ressent. Les nouvelles installations ont un impact sur la qualité de l'eau. Ainsi, le ru qui coule au

fond du vallon a été busé par certains rive-rains (les arbres cachent leurs maisons) et leur réseau d'assainissement, même aux normes, peut faire craindre une pollution de l'eau à laquelle s'ajoute celle des produits phytosanitaires.

Tous ces sujets concernent aussi mon action associative menée au sein du club Connaître et Protéger la Nature de la vallée du Sausseron (CPNVS).

**5** Changer notre modèle d'agriculture sera insuffisant. Il faut d'abord agir individuellement et au quotidien. Par exemple, lorsqu'on dispose d'un terrain, faire un jardin potager, un jardin où on laisse une place à la nature, plutôt qu'un jardin de végétaux exotiques sur un gazon ras, et se fournir d'abord auprès de producteurs locaux...

**6** Outre l'action personnelle, il faut agir collectivement. Je le fais avec le Club (voir plus avant) avec qui on fait une fête de la Pomme et on organise la collecte pour produire du jus ; on sensibilise, on encourage à la plantation de pommiers... En 10 ans, avec l'aide financière du Parc ou par l'intermédiaire du Syndicat du bassin de la vallée du Sausseron, ont été plantés, à Berville, plus de 200 arbres et 3 km de haie.

La Région accorde des aides aux agriculteurs pour la mise en place de pratiques plus écologiques, etc.

**7** Le programme d'actions pour la gestion différenciée des espaces verts communaux, afin d'améliorer la qualité de l'eau, mené par le Syndicat du bassin de la vallée du Sausseron en lien avec le Parc sera l'occasion de mener une large communication.

Le CPNVS propose des animations scolaires pour sensibiliser les enfants, et des manifestations comme la fête de la Pomme pour un large public.

# Carrefour central de Vallangoujard vu de la route de Labbeville

Fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> et 12/2013





1 C'est un paysage que j'ai vu beaucoup bouger et j'y ai contribué. Ce couple d'images est un marqueur de la vie, telle qu'elle était et telle qu'elle est : les images changent... comme la vie.

2 D'une image à l'autre, on voit que :  
– il y avait des gens dans la rue et désormais des voitures et des camions...

– des arbres ont été plantés, qui sont peut-être devenus envahissants ?

– des aménagements ont été réalisés : éclairage, feu tricolore...

– l'église a été bien entretenue (arrachage du lierre) et même un peu transformée (création d'un édicule sur la toiture) ;

– le mur de droite a dû être détruit par nécessité : il fallait construire une cantine et une garderie municipales.

3 Je suis fier du bâtiment construit, même si ce fut très douloureux de détruire l'ancien mur. Nous avons d'ailleurs réalisé le nouveau en pierre, en hommage au précédent. Nous ne voulions pas seulement une cantine-garderie. Nous avons aussi envie d'une belle architecture : inscription dans la courbe de la voie, regard des passants sur la vie des écoliers grâce à une grande baie ouverte sur le bourg...

La présence de beaux réverbères signe l'action du Parc naturel régional, accompagnée de l'enfouissement d'une débauche de fils électriques.

Si globalement je suis satisfait des actions conduites, je suis désolé de l'omniprésence des voitures, symptôme des villages-carrefours.

4 Le paysage a beaucoup changé et l'urbanisme comme l'architecture lui apportent une plus-value.

L'environnement est impacté par diverses pollutions liées aux voitures, à l'éclairage public. L'imperméabilisation du sol suite au goudronnage empêche l'infiltration de l'eau et favorise son ruissellement.

De fait, le cadre de vie a été ajusté aux besoins de la société (voiture, feu tricolore, parking...) mais je pense tout de même que le souci de la Municipalité de valoriser le cadre architectural du cœur du village apporte de l'attractivité qui se mesure à la fréquentation accrue du bourg par des personnes étrangères. Des gens viennent voir le bâtiment accueillant la garderie et la cantine, bel exemple d'architecture fonctionnelle bien intégrée au cadre, tout en comportant quelques audaces de style (ouvertures notamment).

5 Nous devons changer les sources d'éclairage de nos lampadaires, de manière à diminuer la consommation d'énergie et la pollution lumineuse nuisible à certaines espèces. Surtout, il est vraiment essentiel de se réapproprié l'espace à pied, en limitant le nombre de voitures, en encourageant, le transport en commun...

6 La Commune doit mener la réflexion puis agir. En ce moment, nous le faisons dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU). Par exemple, pour les gens qui quotidiennement utilisent le bus pour se rendre à Cergy et laissent dans le bourg leur véhicule, nous envisageons de déplacer l'arrêt de transport, de lui associer un parking de rabattement et, dans le même temps, de favoriser les transports en commun (bus et covoiturage).

7 En tant que maire, je m'appuie sur le Parc pour un engagement sur les économies d'énergie, la réflexion sur l'utilisation de l'espace...

Notre PLU, subventionnée par l'ADEME car placé sous le double thème de l'environnement et de l'énergie, nous guide et va nous guider pour les années à venir.

# Chez Israël, en rive droite du Sausseron, Nesles-la-Vallée

*2007-2008 et 05/2014*



**1** C'est un lieu à forts enjeux. D'une part, il y a le projet de renaturation du Sausseron sur ce secteur<sup>1</sup> qui va avoir des conséquences importantes et qui interroge sur plusieurs sujets : efficacité d'une telle réalisation, préservation de la valeur patrimoniale du cours d'eau, gestion à long terme de l'aménagement assuré par le syndicat de rivière qui n'en a pas les moyens...

D'autre part, c'est une zone de refuge et de quiétude pour la faune, notamment le grand gibier (chevreuil et sanglier).

**2** C'est essentiellement la végétation qui n'a pas été gérée qui conditionne les changements : elle a crû abondamment et, désormais, elle masque les habitations que l'on voyait au loin sur l'image la plus ancienne.

**3** Au moment de la coupe, il y a eu des interrogations dans le village sur ses raisons et sur le devenir de l'espace ainsi libéré. Mais il n'y a pas à être surpris, ni choqué. Nous sommes habitués à de telles situations et évolutions. Ces dernières sont satisfaisantes car il n'y a pas eu d'impact sur le cours d'eau qui borde la parcelle et parce que s'est créée une zone refuge pour le gibier. La reconquête végétale de la parcelle se fait actuellement par régénération naturelle.

**4** À mes yeux, le paysage a pris de la valeur. On est en présence d'une gestion sylvicole normale et sans impact fort sur des espaces naturels, alors qu'à quelques centaines de mètres de là, on a impacté les chemins ruraux, quand on ne les fait pas disparaître sous les labours.

Au moment de la coupe, les sols ont été un peu lavés par les pluies mais il n'y a rien eu de vraiment nuisible pour le Sausseron, tout proche.

On a favorisé un puits de biodiversité très important, très favorable au faisan sur les 2 ou 3 premières années.

**5** Le site peut fort bien évoluer dans le sens actuel, à savoir laisser faire la nature, ou il peut être replanté. Les deux options sont ouvertes et me vont, et de toutes les façons elles sont subordonnées à la décision du propriétaire.

**6** C'est donc au propriétaire de choisir et d'agir, même s'il ne peut pas faire n'importe quoi, sachant qu'il existe un contexte réglementaire, que je ne connais pas ici.

**7** Pour des questions forestières, le propriétaire peut s'adresser au CRPF<sup>2</sup> qui a notamment pour mission d'apporter conseils aux propriétaires forestiers privés.

S'il veut en faire un territoire de chasse, il n'y a pas de problème pour le petit gibier, mais ce n'est pas possible pour le grand car il faut une superficie supérieure à 5 ha. De toutes les façons, il trouvera conseils auprès de la fédération de chasse. En particulier pour ce site qui est devenu un refuge pour la grande faune qu'il sera nécessaire de décançonner. Il faut, en effet, réduire la densité du grand gibier en en repoussant une partie hors de cette zone pour éviter qu'il ne fasse trop de dégâts sur les cultures alentours.

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet le commentaire de Jean-Jacques Rotru, page 9

<sup>2</sup> Centre régional de la propriété forestière.

# Le quartier de La Rue-Dorée à Valmondois vu de la rue du Mont-la-Ville.

*Fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> et 10-2013*



**1** Je suis très attaché à ce village et touché que l'on s'y intéresse. L'image ancienne m'a rappelé la vision que nous en avons eue quand nous l'avons découvert pour la première fois. Nous nous sommes dits que le lieu était très agréable : un village tout en longueur, encaissé. On est venu s'installer.

**2** Le paysage s'est fortement urbanisé au détriment des espaces agricoles. Une partie de la vallée est envahie par le boisement, mais d'une image à l'autre l'impression reste similaire: le côté rural avec la verdure est toujours là.

**3** C'est assez logique qu'il y ait plus de maisons, mais pour autant une forme et une harmonie demeurent. L'habitat a changé. Il est représentatif du temps qui passe. Rien ne me gêne, c'est ce qui est peut-être surprenant. Ce qui m'étonne assez c'est cette prégnance de la végétation. Moi j'avais plutôt le sentiment qu'elle refluit d'où ma surprise. Au final, ces changements me vont car un état et un esprit des lieux perdurent. Je me sens bien dans ce village depuis 8 ans maintenant. Est-ce la même chose pour les plus anciens ? J'imagine que oui.

**4** Le paysage change. Il se modère mais se modère doucement : on garde un paysage. Les espaces agricoles au cœur du village ont disparu face à l'urbanisation mais aussi devant une nouvelle forme d'agriculture qui déploie sur le plateau son openfield. Il y a donc des raisons objectives à ces transformations.

L'urbanisme reste homogène alors que l'on a construit, que le village se développe. On le doit sûrement aux nouvelles habitations de type pavillon, pas choquantes, homogènes, et au fait qu'il n'y ait pas d'immeuble, même de peu d'étages.

La densification urbaine, qui s'accompagne d'une augmentation de la population, a évidemment des impacts sur l'environnement et sur la biodiversité. Mais l'omniprésence

sur les images de bois, de jardin, du vert... a tendance à les relativiser. C'est ce qui participe à la conservation d'un cadre de vie positif malgré ce développement, nécessaire par ailleurs.

Travaillant sur l'efficacité énergétique, les sujets environnementaux me touchent plus spécialement.

Je suis étonné du nombre de personnes qui connaissent le village. Elles savent qu'il est agréable avec des bois, de la verdure. D'ailleurs il est attractif : il y a beaucoup d'histoires liées à des personnes connues et des artistes y vivent. Je suis surpris du dynamisme culturel amené par ceux-ci et du lien social qui se crée très facilement.

**5** S'il y a un développement harmonieux du village, c'est que les orientations de la Mairie sont bonnes. Celle-ci mériterait d'être accompagnée par un peu de réglementation qui pourrait venir d'échelons administratifs supérieurs... peut-être le Parc du Vexin, peut-être la Région ?

**6** La Mairie doit poursuivre son action avec le soutien du Parc et de la Région.

**7** Je sais que le Parc réalise des documents où l'on peut trouver du conseil mais je n'en ai pas eu besoin à ce jour. Si c'était le cas, je me tournerais d'abord vers la Mairie et, dans un second temps, vers le Parc.

# La Côte-aux-Poules à Hédouville

*1960-1970 et 01/2014*



**1** C'est une image simple, pas spectaculaire. Je passe régulièrement là et, après le virage à gauche, se dévoile le val de Nesles, la ferme de Launay : un paysage de qualité du Sausseron.

**2** On constate essentiellement des disparitions : la haie entretenue et taillée à hauteur raisonnable, la prairie au profit d'une parcelle de grande culture, un arbre isolé, devenu rare dans les campagnes où il jouait un rôle de repère, de bornage, et un massif d'arbres qui stabilisait le talus à droite de la route. Une plaque de rue est apparue, là où avant j'avais noté la présence de deux panneaux de stop dont un a été supprimé.

**3** Je ne suis pas surpris de ces changements. J'y vois quelques-unes des modifications dangereuses et rampantes pour les paysages. Ce n'est pas satisfaisant du tout mais je crois que c'est inéluctable.

**4** D'un paysage à l'autre, l'émotion a changé, devant la banalisation d'un lieu pourtant bien simple à l'origine.

Actuellement, un seul agriculteur peut s'occuper de 1 000 ha et peut-être plus, mais il n'y a plus de personnel pour entretenir les haies comme jadis. C'est même devenu inutile devant la rentabilité et les orientations de l'agriculture actuelle, et notamment l'abandon de l'élevage au profit de la grande culture.

Ces évolutions ont un lien avec l'eau. Lors d'orages violents, le talus boisé et la haie freinaient les ruissellements limitant l'érosion des sols et le débordement du ru d'Hédouville. Jadis la prairie protégeait le sol d'une érosion qui affecte les terrains laissés nus après leur labour ; l'épandage de produits chimiques sur les cultures conduit à la perte de la qualité de l'eau et de la biodiversité qu'elle accueille.

Celle-ci s'est aussi appauvrie avec la disparition de la haie, un écosystème qui abrite des espèces végétales et animales.

L'incidence sur le tourisme semble nulle, mais cette dévalorisation du paysage en a sûrement une pour les randonneurs par exemple. Je n'ai pas une vision naïve du développement du tourisme qui a du bon mais aussi du moins bon, quand il se fait en quad, par exemple.

**5** Il faudrait replanter une haie sous réserve qu'elle soit entretenue et semer à nouveau une prairie pour y remettre des animaux, deux ânes par exemple. Mais est-ce économiquement viable ? Il y a un côté folklo mais pourquoi pas. Un endroit comme celui-là pourrait aussi accueillir une petite unité maraîchère, mais je n'y crois guère.

**6** L'Europe, à condition de donner moins aux gros céréaliers, pourrait aider à de telles initiatives visant à maintenir en France un tissu rural et campagnard. Le Parc fait ce qu'il peut mais il ne peut pas beaucoup. S'il peut accorder des subventions, il ne peut assurer le suivi des aménagements et des plantations.

**7** Les associations, parfois très pointues comme les Croqueurs de Pommes, apportent du conseil. La nôtre (SVS<sup>1</sup>) le fait dans les numéros de sa revue, en allant au devant des maires et des habitants... mais pour combien de temps encore. On peut aussi se tourner vers le Parc, le CAUE<sup>2</sup> ou les inspecteurs des sites<sup>3</sup>. Quelques agriculteurs acceptent de replanter des haies.

1 Sauvegarde de la vallée du Sausseron

2 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

3 Représentants de l'État en charge des sites protégés au titre des paysages

# Nesles-la-Vallée vu du chemin des Ormes-de-la-Pointe

début XX<sup>e</sup> et 01-2014





**1** Ce paysage est riche, apaisant et conserve un caractère rural. C'est un bel endroit pour les habitants, la nature et les espaces.

**2** L'envahissement par la végétation, différemment contrôlé selon les lieux, saute aux yeux.

Par conséquent, on perçoit moins le village. Il y a eu peu d'urbanisation, les nouvelles maisons ne heurtent pas la vue car elles sont bien intégrées.

Des pylônes électriques sont apparus au milieu de l'image à gauche. Ils vont être rehaussés pour accueillir une ligne existante sur le territoire du Parc.

**3** Le développement de la végétation est normal : l'agriculture a beaucoup changé, en particulier à Nesles où seules 2 exploitations sont encore en activité (il y en avait 40 en 1900). De nouvelles maisons ont été construites mais, globalement, je retrouve mon village. Il reste authentique grâce à l'attention des élus qui ont su le respecter tout en le faisant évoluer. Il me plaît toujours.

**4** Le paysage est conservé, montrant toujours la vie, la lumière et la nature.

Le lien avec le monde agricole est clair. Les pratiques ont changé avec la mise en œuvre de la PAC<sup>1</sup>. Relancer une agriculture de proximité, via des circuits courts, serait difficile en raison de nos habitudes et modes de consommation depuis près de 30 ans. Pour que cela fonctionne, il faut que tous les acteurs (producteurs, consommateurs) soient au rendez-vous et y trouvent leur compte : de nombreuses expériences sont en cours un peu partout en France.

Je constate que l'urbanisation a été harmonieuse, respectant le tissu initial du village.

Sur le plan architectural, les maisons récentes ont un style différent des anciennes mais s'intègrent bien dans l'esprit du village.

Si je ne vois pas de lien évident avec l'eau et l'environnement, la biodiversité a été conser-

vée, tout comme le cadre de vie.

Sur le plan touristique, Nesles est un point de mire. Les gens aiment venir s'y balader.

**5** Respecter le bâti ancien pour garder l'esprit de ce qui a été fait me semble essentiel. Par le passé, la préservation du cachet du village n'a pas toujours été au cœur des priorités. Cependant, elle l'est rapidement devenue ce qui a conduit Nesles à adhérer au Parc naturel régional.

**6** La gestion de l'espace, la garantie de garder le cap choisi passent par la Commune. Je suis inquiète car, avec l'évolution des compétences des collectivités territoriales, je crains que la Commune perde la compétence urbanisme au profit de la Communauté de communes.

**7** Sur la question agricole, centrale, je sais qu'il existe des études réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la vallée de l'Oise ; des organismes tels le CAUE<sup>2</sup>, le Parc, dans sa charte, préconisent une urbanisation modérée et un respect des villages et des communes moyennes. Tous ces sujets étant un tout, les évolutions seront lentes parce qu'elles concernent beaucoup d'acteurs. Je souhaite qu'elles se fassent sans contrainte et avec la bonne volonté de tous.

1 Politique agricole commune

2 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

# Amont du marais du Rabuais

11/2011 et 11/2013



**1** Ce couple d'images illustre l'interruption du cours du Sausseron (rupture trame bleue) et sa restitution suite à un entretien (curage), surveillé par la Police de l'Eau, en amont du marais du Rabuais à Berville sur la parcelle A136 de 10 ha environ, comprenant une roselière (zone tampon hydraulique) et un étang associé aménagés par le propriétaire entre 1936 et 1960.

**2** Avant le curage, la totalité de l'eau du Sausseron, compte tenu de son faible débit, était retenue 8 mois de l'année dans la partie amont de la parcelle sur 4 ha environ. Après le curage, la trame bleue est rétablie 12 mois de l'année pour alimenter le marais du Rabuais.

**3** La cause principale de la rupture de cette trame bleue est la divagation dans la parcelle A136 du Sausseron dont le lit d'origine était complètement colmaté par le dépôt de sédiments facilité par la très faible pente. L'opération de curage a été effectuée sans percer la couche d'argile. On notera également que la disparition de l'eau était due principalement à son évaporation estivale.

**4** L'opération de curage, conduite en respectant le paysage et la biodiversité existante, a restitué au Sausseron sur 600 m son cours d'origine permettant un apport régulier d'eau à la partie intéressante du marais (tourbière alcaline) située en aval sur les communes d'Arronville et d'Amblainville. L'apport excessif de sédiments est lié à l'érosion des 5 principales vallées sèches situées en amont sur le bassin versant. À ces sédiments, est associée une pollution diffuse due principalement à l'ensemble des assainissements individuels de Berville (on mesure 30 à 50 mg/l de nitrates à la source du Sausseron et 80 à 120 à l'entrée du marais. On constate également l'assèchement naturel progressif des zones périphériques du marais dû au tarissement des sources qui l'alimentent. Ce dernier constat a conduit, dans le cadre du plan de

gestion forestier, à implanter sur une partie de la parcelle A136 des essences autres que le peuplier.

**5** Dans moins de 10 ans, un nouveau curage sera nécessaire. Dès à présent, le curage de l'étang et un aménagement de la roselière (zone tampon) sont également nécessaires.

**6** L'amont de la parcelle A136 assure un complément de filtrage des eaux usées de Berville. Le propriétaire, qui n'est pas responsable des apports de sédiments et de la pollution associée, aura non seulement la charge du nouveau curage mais également devra accepter sur sa parcelle les sédiments pollués extraits par le curage. Le propriétaire payant déjà une taxe proportionnelle à la longueur de la rivière traversant sa propriété, je pense que c'est également aux collectivités locales (Syndicat de rivière qui reçoit la taxe, PNR, Commune) de participer au financement des opérations de curage.

**7** On constate l'existence d'expertises variées des personnes concernées par le marais (propriétaire, forestier, PNR, Syndicat de rivière). Aussi il nous semble urgent de favoriser un dialogue qui existe peu entre ces différents acteurs et reste inexistant avec les propriétaires, pour permettre de nombreux échanges non conflictuels avec comme premier objectif de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de cette zone et du bassin versant associé.

# Villa La Ritonne à Nesles-la-Vallée

*1980-1982 et 01-2014*



**1** C'est ma maison à laquelle je trouve toujours beaucoup de charme, entre autres du fait de son environnement : le Sausseron coule devant la porte de l'autre côté de la rue, le village est tranquille, proposant tous les commerces et les services dont on a besoin.

**2** Beaucoup de choses sont apparues :  
 – nous avons clôturé notre propriété avec un grillage et une haie de thuyas ;  
 – des maisons ont été construites à droite, sur le terrain où était implantée notre maison et qui a été divisé en 6 lots ;  
 – pour desservir les nouvelles habitations, une impasse bitumée a été créée, dans l'angle de laquelle on a installé un lampadaire et à son pied un boîtier pour les lignes téléphoniques.  
 Le tilleul, à droite sur l'image ancienne, a été coupé.

**3** Ces changements sont normaux. Le cadre de vie a évolué, la modernité apparaît, et avec elle, des objets comme le lampadaire par exemple.  
 Je suis satisfaite des changements, mais j'ai tout de même un problème pour garer ma voiture. Je suis obligée de la laisser dans l'impasse même si j'ai un garage : c'est compliqué, voire dangereux, d'y entrer ou d'en sortir faute de visibilité.

**4** Avant, le paysage était plus aéré alors qu'aujourd'hui on s'y sent plus serré.  
 On a aménagé et amélioré le quartier. C'était nécessaire de construire des logements et d'urbaniser.  
 En matière d'architecture, je constate que ma maison, ancienne, est en grande partie en pierre alors que les maisons actuelles, modernes, sont moins chaleureuses.  
 La création du tout-à-l'égout en même temps que le lotissement est un bien pour l'eau et le Sausseron en particulier. Je crois qu'il y a encore des maisons qui ne sont pas raccordées.  
 Je trouve que l'environnement est bien. Les

grands arbres auprès du Sausseron je les aime bien, surtout quand ils ont tout leur feuillage.  
 Au regard de la première image, la biodiversité a progressé : il y a plus de végétation. J'ai moi-même planté un sapin de Noël, une haie de thuyas. J'ai aussi un jardin potager et une pelouse.

Le cadre de vie a été changé. Il y avait un charme avant qu'il n'y a peut-être plus. Mais il faut prendre en compte le côté financier : on va au moins cher.

Que ces changements aient une influence sur le tourisme je ne crois pas. Il n'y a que le Sausseron qui peut-être attractif et pas nos maisons.

Le cadre de vie c'est important pour moi, surtout quand on a une vie stressante ; c'est bien de se retrouver dans un endroit un peu paisible comme Nesles-la-Vallée.

**5** Des petits murs de clôture en pierre pour tout le monde auraient rendu l'endroit encore plus agréable et plus harmonieux. Mais c'est difficile d'imposer aux gens : ils ont leur liberté et c'est sûrement plus cher de construire en pierre du pays. Plutôt qu'une haie de thuyas, j'aurais pu planter autre chose de plus local mais j'ai été au plus pratique.

**6** Pour le choix de la haie, j'aurais accepté des conseils si quelqu'un nous en avait donnés. L'entretien de l'impasse c'est à nous, les riverains, de l'assurer : elle nous appartient.

**7** Je suis sûre que dans le bulletin municipal on parle de questions d'aménagement : des travaux dans le village.  
 Je sais aussi que l'on n'a pas le droit de faire ce que l'on veut car on est à 400 m de l'église. Par exemple, nous n'avons pas eu le droit de poser un portail plein. On ne peut pas choisir la couleur que l'on veut pour les volets. On nous impose des contraintes.

# Entrée ouest de Valmondois vue du chemin de La Naze à Pontoise

*Années 1950-1960 et ??-2013*



**1** Je trouve cette vue très belle. Je la vois quasiment sous le même angle de chez moi et de trois points de vue différents, ma maison se situant un peu en dessous du lieu de prise de vue et s'élevant sur trois étages. J'avais moi-même acquis la première image un peu après m'être installé car, face à elle, on va vers le passé et l'on revisite l'histoire de Valmondois.

**2** Trois changements sont évidents, que je classerais dans l'ordre suivant :

- plus de constructions ;
- la végétation a poussé, des arbres essentiellement ;
- des fils, électriques et téléphoniques, sont apparus. Ils marquent l'activité humaine.

**3** N'oublions pas que nous ne sommes qu'à 30 km de Paris et que nous disposons d'une gare à Valmondois ! Ce sont des atouts qui ont favorisé l'installation de nouveaux habitants, d'où de nouvelles constructions, de nouveaux besoins de services...

Ces changements sont normaux tout comme est naturelle la croissance de la végétation : les arbres poussent.

Ces évolutions sont satisfaisantes : l'urbanisation n'est pas excessive, les maisons ont des jardins, il y a de l'espace et on a gardé la végétation.

**4** Malgré ces évolutions le paysage n'a pas changé. Les courbes de la vallée, le dessin paysager se retrouvent, et il n'y a rien de scandaleux d'avoir construit quelques maisons ici.

En revanche, celles-ci sont orientées n'importe comment les unes par rapport aux autres, ce qui procure un sentiment d'anarchie, d'un urbanisme sans plan.

Pour le volet architectural, on a sous les yeux un historique des matériaux de construction : la pierre, la brique et désormais le parpaing. La taille des bâtiments a changé : les premiers étaient plus grands car destinés à l'habita-

tion proprement dite mais aussi aux activités professionnelles, notamment agricoles. Aujourd'hui, ils sont uniquement résidentiels donc plus petits.

Alors que la pression urbaine a souvent un impact négatif sur la qualité de l'eau et sur l'environnement, je constate d'une part que la rivière est très poissonneuse et attire des pêcheurs, en particulier du village, et d'autre part, en tant que promeneur, j'ai l'impression qu'il existe un souci de préservation du paysage et de l'environnement.

De fait, j'ai le sentiment que le cadre de vie n'a pas changé, qu'il est tout aussi agréable, et cela partout : en forêt, au bord du Sausseron ou sur la plaine.

D'ailleurs de nombreuses personnes se promènent : beaucoup de groupes de retraités, des marcheurs venus de Nesles-la-Vallée. Il y a un attrait touristique assurément.

Je suis particulièrement sensible au cadre de vie car je l'associe à l'environnement. L'environnement, c'est essentiel. C'est un bien commun, comme l'eau du Sausseron par exemple qui doit être préservée de toute forme de pollution qui viendrait la gêner.

**5** Je ne vois pas quelles mesures prendre ou actions à conduire car la situation est très bien ainsi.

**6** Pour moi, la Commune a un droit de regard sur ce qui se construit. Notamment, elle se doit d'être vigilante à ce qu'il n'y ait pas de constructions d'immeubles et à garder une certaine harmonie, un paysage, des bois.

**7** Je ne sais pas s'il existe des documents. Mais je sais que si quelqu'un souhaitait construire et s'adresser à moi pour un conseil, je l'orienterais vers la Mairie car c'est là qu'il y a les gardiens de la cohérence ville-nature.

# Le moulin de Menouville

03/1982 et 11/2013





**1** C'est ma première résidence principale, achetée en 1981. Les photos plaisaient à mon épouse, mais en fait je ne voyais pas d'intérêt à refaire une photo aujourd'hui.

**2** Les cinq changements les plus marquants concernent :

- notre portail, refait à l'identique en chêne ;
- la toiture des dépendances refaite ;
- les poteaux électriques supprimés ;
- l'apparition de beaux lampadaires qui nous éclairent bien ;
- la toiture de notre maison refaite elle aussi. Il y aurait beaucoup d'autres changements à signaler sur notre maison.

**3** Je ne suis pas surpris des changements sur la maison puisque je les ai choisis et décidés. Pour l'éclairage public pas de surprise non plus car c'était une association de Communes qui a décidé, au milieu des années 1980, de supprimer les ligne électriques aériennes vétustes pour les enterrer. Le travail a été réalisé par le SICAE, les Communes et l'aide du Conseil général. On a profité de ces interventions pour changer l'éclairage public existant. Au final, ces changements sont satisfaisants. Les lampadaires c'est bien, c'est plus joli que les fils qui étaient en l'air et vétustes. Combien de fois on a eu des coupures de courant avant.

Pour la maison, c'est pareil : je suis satisfait et mon épouse aussi. On a fait avec nos moyens. Et le résultat représente plus de 10 ans de travail pour avoir une maison habitable.

**4** Ces divers changements (la réfection de la route, les lampadaires...) ont amélioré le paysage. Il est plus joli aujourd'hui qu'avant. C'est indiscutable.

Les évolutions n'ont pas vraiment à voir avec l'urbanisme car c'est un aménagement personnel dont on parle, réalisé essentiellement à mon idée avec l'aide d'un maçon. Pas non plus avec l'architecture. D'ailleurs, on aurait eu les moyens, je pense que l'on n'aurait pas

fait appel à un architecte. L'ancien propriétaire de la maison nous avait donné des plans que l'on a un peu suivis.

Par contre, je pense qu'on a influé sur la biodiversité. On ne le voit pas sur les photos, mais dans notre jardin privatif on a fait des plantations, notamment d'arbres fruitiers. Ça ne se voit pas non plus, mais on a fait des aménagements sur le bief du moulin et on l'entretient.

Beaucoup de personnes trouvent le coin charmant. « Pierre nourrit les canards et nous avons le sens du bien commun et de l'intérêt de tous » ajoute Madame Colson.

Je suis très heureux ici sans vraiment me préoccuper des thèmes dont on vient de parler.

**5** Stop aux changements ! C'est bien ainsi. Je ne veux plus investir, mais j'aimerais bien refaire une façade de la maison qui n'a pas encore été restaurée.

**6** Pour la maison c'est moi qui décide et fais. J'aurais pu faire classer le moulin, ce qui aurait permis d'obtenir des subventions, mais j'aurais perdu toute maîtrise sur les travaux. Le pré au-dessus de chez nous est à bâtir. Le maire l'a mis au POS<sup>1</sup> il y a 30 ans, on ne peut y construire qu'une seule maison sur 5 500 m<sup>2</sup>. C'est une menace, mais on n'y peut rien.

**7** Non je n'ai pas connaissance de documents... même si je sais qu'il y a un POS communal, comme je l'ai dit précédemment.

1 Plan d'occupation des sols

# Vue sur la rue Carnot à Verville, Nesles-la-Vallée

Fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> et 03/2014



**1** Ces images sont très représentatives de l'état de développement de la végétation. Actuellement, par exemple, quand on arrive par la route de Pontoise, on ne voit pratiquement pas le village à cause de celle-ci.

**2** À mes yeux, les changements essentiels sont :  
 – le boisement du coteau ouest de la vallée du Sausseron, jadis en culture ou en prairie ;  
 – l'urbanisation le long de la route qui va à Nesles-la-Vallée.

**3** Ces changements ne sont pas surprenants et assez satisfaisants. La végétation était là mais elle s'est développée librement car on a cessé d'exploiter le bois. Cela s'est fait doucement mais la photo interpelle. Quant à l'urbanisation, elle a profité de la route si je puis dire.

**4** Le paysage n'a pas été bouleversé et garde un peu d'authenticité. En résumé, à 50 ans d'écart, je m'y reconnais et mon cadre de vie a été préservé.

Avant, le moindre talus était coupé pour faire du bois de chauffage ce qui n'est plus le cas. Quant aux terroirs en pente, moins homogènes et plus « séchants » que ceux des plaines, ils ont été abandonnés par les agriculteurs tout comme les petites parcelles devenues trop compliquées à cultiver, telles celles qui occupaient le haut du versant ouest de la vallée sûrement.

Progressivement, on est passé d'un urbanisme de résidences secondaires à un urbanisme de résidences principales sur lesquelles s'imposent des règles : tuiles plates et fenêtres plus hautes que larges pour garder le style Vexin et le caractère rural du village.

Les arbres âgés sur les berges du Sausseron posent problème, favorisant l'érosion de celles-ci lorsqu'ils tombent. L'urbanisation s'est sûrement accompagnée d'un peu plus de pollution de l'eau, mais aujourd'hui 2/3 des habitations sont reliés au réseau d'assainissement, et chacun est plus attentif au respect de l'eau.

Entre la forêt entretenue de jadis et celle plus ou moins abandonnée d'aujourd'hui, la biodiversité a dû changer. Un autre équilibre est apparu, peut-être pas si éloigné de celui que l'on a connu ?

Je suis très attentif aux thèmes du paysage et de l'urbanisme.

**5** Il sera nécessaire de couper des arbres le long des chemins et des routes par mesure de sécurité et de poursuivre ce même travail le long du Sausseron.

Avant même qu'il y ait un POS<sup>1</sup>, la commission d'urbanisme municipale travaillait à une urbanisation maîtrisée. Aujourd'hui, avec le PLU<sup>2</sup>, nous craignons que notre souci de la modération nous échappe.

**6** Trop morcelée et partagée entre de nombreux propriétaires, la gestion de la forêt paraît impossible. En revanche, le SIAAVS<sup>3</sup> a un programme pour gérer les abords du Sausseron. La Commune devrait pouvoir maîtriser sa croissance urbaine, mais notre appartenance au Grand Paris nous impose la construction de 120 à 140 logements sociaux soit l'intégration de 300 à 400 personnes sur une population actuelle de 1 800 habitants. Nous sommes contre cette obligation exagérée.

**7** Les règles fixées par la Commune, l'instruction des permis de construire par la DDT<sup>4</sup> et le POS<sup>1</sup> permettent de gérer les questions d'urbanisme.

Le Parc met en relation les propriétaires forestiers riverains d'un vendeur de manière à favoriser le regroupement et l'agrandissement des parcelles, les notaires le font aussi et la Chambre d'agriculture a un service spécialisé.

1 Plan d'occupation des sols

2 Plan local d'urbanisme

3 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée du Sausseron

4 Direction départementale des territoires

# Villa La Ritonne à Nesles-la-Vallée

1980-1982 et 01-2014



1 En cherchant, j'ai trouvé cette photo qui est celle de ma maison, que j'apprécie.

2 Quatre changements me sautent aux yeux :  
– des maisons ont été construites,  
– on a planté des thuyas ;  
– on a fait une ruelle en bitume ;  
– on a installé un lampadaire.

3 Je ne suis pas surpris. Ce qui s'est passé est normal. Il y a toujours des évolutions, donc on ne peut pas être surpris de cette réalité. Oui je suis satisfait de ce qui s'est produit. Je l'accepte car de toute façon, je n'ai pas le choix. Et même si ce n'est pas moi qui ai décidé je suis satisfait.

4 Non ce qui s'est produit ne change pas le paysage. Ça n'a pas de lien, direct ou indirect, avec l'agriculture, l'urbanisme, l'architecture, pas plus avec l'eau, l'environnement, la biodiversité ou le cadre de vie. Quant au tourisme,

comme c'est la campagne ici, il n'y a pas de touristes, et de plus le lieu représenté sur les photos est privé.

Certains sujets évoqués m'intéressent. Le paysage car j'aime bien les beaux paysages, qui sont ceux qui offrent une belle vue, qui ont de la gueule je dirais. L'eau ça fait partie de la vie et comme l'environnement c'est important.

5 Il n'y a rien à faire. Rien ! Moi j'aime bien comme ça.

6 Puisqu'il s'agit d'un lieu collectif privé, pour le garder comme il est, il faut que chacun des propriétaires prenne sa part des travaux.

7 Non je n'ai pas connaissance de documents qui apportent des conseils.

# Le carrefour de la rue du Carrouge à Valmondois

avant 1918 et 12-2013



**1** La première photo est très intéressante : la comparaison avec l'image contemporaine montre à la fois des évolutions dans la technique photographique, dans l'architecture et dans les habitudes des gens.

Il y a aussi un aspect sociologique qui interpelle. Le rapport avec les gens photographiés était très différent jadis : une volonté de mise en scène apparaît sur la première image.

**2** Les chaumières ont disparu, de même que les piétons qui étaient des femmes et des enfants uniquement, les hommes travaillant ailleurs.

Des automobiles sont désormais présentes et le territoire est bien balisé. Pour faciliter cette nouvelle circulation, la croix du carrefour a été reculée et placée près du mur.

**3** La plupart des changements ne me surprend pas. Ils sont très représentatifs de la situation ou des évolutions rencontrées un peu partout dans notre pays. Mais il est vrai que la disponibilité des gens à jouer les figurants sur la première image et la disparition des piétons sur la seconde m'ont d'abord frappé.

L'amélioration de la voirie et le souci de conserver une architecture adaptée au contexte paraissent des éléments positifs.

Mais cette disparition des piétons, qui confirme qu'on sort et circule moins à pied autour de chez soi, est une évolution beaucoup moins satisfaisante.

**4** Les changements profonds, à savoir cette disparition des gens dans la rue et cette omniprésence des véhicules sont à mettre en lien avec l'évolution de la société. Les gens circulent peu à pied aujourd'hui. Les rurbains vivent dans un village mais sont concernés quasi quotidiennement par la ville. Ils prennent leur voiture pour leur travail ou leurs affaires. La majorité des habitants passe une partie importante de leur journée en dehors du village et il y a une tendance

moderne à prendre la voiture pour tous les déplacements.

**5** Ces changements sont moins prégnants que l'évidente permanence d'un cadre de vie qui, ailleurs en Île-de-France, a changé de manière plus ostensible.

Les changements sont plus sociaux –plus dans la société qui se cache derrière– que dans le décor qui les abrite.

**6** Ici la réflexion doit plus porter sur le mode de vie que dans l'aménagement du territoire représenté sur les photographies.

La qualité de vie et le travail des habitants au quotidien sont à prendre en considération dans la réflexion. La disparition des commerces de proximité, le problème des transports en commun sont des sujets essentiels par exemple à une époque où la population vieillit.

La communication entre les citoyens et les élus en constitue un autre.

**7** Pour s'informer sur notre environnement et son histoire, il y a les publications d'associations (Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, le Pétillon, Société historique de Pontoise...). Nous avons le privilège de vivre dans une des campagnes françaises sur lesquelles il y a eu le plus de publications documentaires depuis plus de deux siècles.

# Promenade du dimanche aux Dix-Huit-Arpents à Haravilliers

*1949 et 10/2013*





**1** *Alain* : Ces parcelles font partie de la ferme. Papa y faisait exploser les grès du sous-sol qu'on allait voir en promenade le dimanche, comme sur la photo où je suis avec un copain.  
*Pascale* : On a peu de photos historiques de la ferme, surtout avec des personnages. J'aime bien celle-ci.

**2** *Alain* : Les grès ont été tirés de l'autre côté du chemin par les chevaux dont l'empreinte des sabots a disparu sur la photo récente ; une partie du bois a été détruite à droite mais globalement les surfaces boisées sont stables ; les enfants ont grandi ; enfin le parcellaire a été modifié : de 3 parcelles on est passé à 2.  
*Pascale* : Une partie du boisement a disparu, de même que les empreintes des sabots des chevaux et que les enfants –dont l'enfance a disparu– ; enfin les modifications du parcellaire.

**3** Les changements ne nous surprennent pas. La mécanisation de l'agriculture a entraîné la disparition des chevaux de trait et favorisé l'agrandissement des parcelles qui n'excédaient pas 10 ha avant. Elle se traduit par la diminution de leur nombre et, ici, la disparition du bois qui s'avancé trop dans les cultures. Les blocs de grès ont presque tous été éliminés et ceux qui peuvent encore gêner sont extraits sans difficulté lors des labours grâce aux engins agricoles dont on dispose actuellement. Le constat est satisfaisant : on n'a pas trop bouleversé le paysage. C'est dommage que le chemin soit devenu impraticable car les blocs de grès y sont restés stockés, envahis par les buissons.

**4** Excepté ces buissons, l'intégrité du paysage a été conservée. On l'entretient bien car on veut le transmettre aux suivants comme on l'a reçu de nos aînés. C'est ce qui nous préoccupe et guide nos actions.  
Les évolutions de l'agriculture se voient notamment dans la diminution de la variété des cultures. Prairies, luzerne, betteraves, blé et maïs (ensilage majoritairement et grain)

restent cultivés par les éleveurs. Les autres agriculteurs y ajoutent beaucoup de colza et un peu de pois mais n'ont plus de productions fourragères.

L'exploitation du bois a aussi changé. Avant, elle était une activité interne et intensive au sein de chaque ferme ; désormais, les coupes sont rationalisées portant sur de vastes parcelles.

En créant une large bande enherbée où jadis il y avait un simple fossé –sur la photo ancienne, on le devine entre la parcelle sombre et celle qui est devant nous–, l'érosion des sols qui produisait des coulées de boue a été réduite ainsi que les fuites d'azote vers un affluent du Sausseron. L'eau et l'environnement se trouvent ainsi protégés.

Les buissons sur le chemin accueillent une faune qui s'était raréfiée avec la destruction des haies.

**5** Il faut que les agriculteurs gagnent leur croûte, donc que l'outil économique soit rentable. Mais comme il est difficile de vendre au prix de revient, les coûts de production ne cessant d'augmenter, il faut maintenir les aides. Il y a aussi la solution de développer des circuits courts ce que nous avons débuté avec l'installation d'un distributeur de lait frais, un acte symbolique aussi d'une ouverture de la ferme vers le consommateur.

**6** Nous pourrions prendre à notre compte la transformation du lait, mais ça demande une étude sérieuse, d'autant que cela nous réclamerait deux compétences supplémentaires : la fabrication et la vente.

**7** Des aides de la Région existent pour la diversification des exploitations, des organismes comme la maison de l'Élevage d'Île-de-France apportent des conseils. Aujourd'hui, il y a des possibilités de soutien, surtout si on fait du collectif.



# Regard croisé sur les paroles

Suite à la lecture dans le chapitre précédent des commentaires qui accompagnent les couples d'images hier-aujourd'hui, chacun aura bien noté que le paysage fait parler, plus ou moins savamment, mais qu'il ne laisse pas de marbre et qu'il fournit une occasion originale de donner son point de vue sur le territoire où l'on travaille, réside, rêve...

D'un participant à l'autre, à travers les paroles offertes, ce sont deux regards différents qui s'expriment puisque deux histoires humaines différentes et deux couples d'images différents<sup>1</sup>, et même lorsque les sujets sont proches, les points de vue donnés ne le sont pas toujours.

Mais on est tenté de quitter le point de vue singulier pour aller vers une lecture transversale de toutes ces contributions afin de justement savoir ce qui divise ou réunit, ce qui étonne ou laisse froid, inquiète ou rassure...

La courte synthèse qui suit s'est construite avec cette envie toute simple de poser notre regard plus distant sur tous les commentaires. Il s'est simplement agi pour nous de passer en revue les questions et de regarder les réponses qu'elles avaient reçues pour voir comment était perçu collectivement, à l'aune des images diachroniques<sup>2</sup>, le territoire où l'on vit.

Ni anthropologique ni sociologique, l'exercice n'a que l'ambition de nous donner à voir, sous un jour nouveau peut-être, notre cadre de vie quotidien, en l'apprenant des participants à l'enquête photographique.

Lisons déjà... et nous verrons plus tard quelles leçons en retenir.

1 Nous avons toutefois choisi dans ce recueil de présenter un même couple d'images commenté par deux personnes différentes puisque c'était leur volonté.

2 Littéralement : À travers le temps

*Page ci-contre : Une partie du corpus diachronique réuni pour l'enquête, des images que quelques années séparent et parfois plus d'un siècle.*

Derrière la diversité des sujets représentés, quels sont les points de vue partagés, quelles sont les différences, qu'est-ce qui retient l'attention ?

## Pourquoi choisir ce paysage plutôt qu'un autre ?

Que ce soit une photo initiale provenant de leurs archives personnelles ou de celle que nous avons réunie et que nous leur soumettions, les participants ont choisi les photographies qu'ils acceptaient de commenter pour deux raisons essentielles qui, très souvent, se combinent.

La première est presque commune à tous et renvoie à une relation affective qui se double d'une connaissance du site choisi, investi quotidiennement parfois, comme sa maison, son lieu de travail, ou observé à l'occasion de parcours réguliers, routier ou pédestre, au cœur de son village par exemple. Cette relation particulière au lieu est parfois à mettre en relation avec leur propre vie : tout ou partie de celle-ci s'est déroulée là.

La deuxième raison tient dans l'exemplarité (voir : « Une connaissance des changements à l'aune de l'expérience du paysage », ci-contre) des évolutions du paysage qui apparaissent entre l'image ancienne et la reprise de vue aujourd'hui.

Le couple d'images (hier-aujourd'hui) réuni constitue alors une illustration de processus, toujours à l'œuvre ou terminés, d'actions déjà anciennes ou en cours, et nous met face à face avec l'histoire, plus uniquement personnelle, comme dans la première raison du

choix d'une image à commenter, mais qui est celle de la société.

En définitive, le couple d'images est choisi comme support de commentaires qui sont la traduction d'un message adressé à l'autre.

Mais le changement n'est pas toujours le seul médium choisi pour illustrer, démontrer. La permanence des grandes lignes d'un paysage et son apparente fixité sont aussi des signes retenus pour évoquer des menaces qui pèsent sur son intégrité et pourraient nous en priver définitivement.

### Une connaissance des changements à l'aune de l'expérience du paysage

*L'exemplarité des situations représentées sur le couple d'images commentées est antérieure à la constitution du couple lui-même. D'une certaine manière, on pourrait écrire qu'elle « saute » aux yeux des participants à l'enquête, qu'elle est déjà inscrite dans l'image ancienne puisqu'elle est choisie pour parler du présent, avant même que celui-ci ne soit révélé par la photo d'aujourd'hui. Cette préscience indique assez clairement de la part des participants une connaissance assez précise de leur environnement quotidien nourrie par l'expérience permanente de « leur » paysage.*

## Qu'est-ce qui change ?

En comparant le couple d'images qu'ils avaient choisi de commenter, nous avons proposé à chaque participant à l'enquête photographique de désigner les cinq changements les plus prégnants à leurs yeux.

Si parfois, ils en ont comptabilisé un plus grand nombre, assez souvent il est arrivé qu'ils n'atteignent pas le chiffre que nous nous étions fixé pour deux raisons : pour certains couples d'images il n'était pas possible de l'atteindre, mais le plus souvent –comme

pour chacun d'entre nous–, ils n'ont vu que ce qu'ils reconnaissaient, ce qui avait le plus de valeur à leurs yeux, ignorant des objets, des processus sûrement significatifs de changements.

Quoi qu'il en soit, on peut caractériser simplement les changements affectant les paysages choisis par trois types d'événements : les apparitions, les disparitions et les modifications et... un quatrième : le couple « apparition-disparition » ou l'inverse (voir : « 2 en 1 », ci-contre)

Parmi les photos commentées, quels sont les objets apparaissant deux fois ou plus, sachant que ceux qui sont exclus de notre dénombrement ne sont pas pour autant insignifiants, mais simplement marginaux dans le corpus d'images retenues.

L'apparition la plus remarquée (x 5) concerne le boisement par accru naturel des versants de la vallée et de l'un d'entre eux sur le plateau ; suit l'urbanisation (x 4) au cœur des villages et l'éclairage public (x 3), avec la présence de lampadaires. Le couple voiture-camion (x 2) lui aussi au cœur des villages clôt cette rubrique de l'inventaire.

Au chapitre des disparitions, l'élément du paysage particulièrement remarqué est l'arbre (x 4) (isolé, en bosquet, constituant un bois ou une haie). Le suivent les lignes électriques ou téléphoniques, disparaissant suite à leur enfouissement, puis les individus dans l'espace public, jadis toujours présents sur les cartes postales du début du XX<sup>e</sup> siècle

réalisées dans les villages. Pour autant, les cœurs de village ne sont pas devenus des espaces vidés de l'homme. Hormis ses maisons, celui-ci y a désormais sa voiture, et tout un lot d'objets plus ou moins contingents qui l'accompagnent et à classer, eux, dans la rubrique apparitions : balisage (panneaux directionnels et de signalisation routière), ou modification : travaux d'aménagement (recul d'une croix dans un carrefour par exemple). Toujours au chapitre des disparitions, on peut en cumuler deux en apparence différentes : la diminution du nombre de parcelles agricoles et la perte du patchwork initial des cultures car l'une et l'autre concourent à une simplification du paysage.

Les modifications enfin, sûrement plus nombreuses que ne l'indiquent les participants, sont repérées sur des bâtiments, publics ou privés, et faites à l'initiative, directe ou indirecte, soit de leur propriétaire, soit de ceux à qui l'on en a délégué la charge, et qui figureraient parmi nos participants.

La rubrique apparition-disparition est moins riche d'événements que d'autres, mais elle est assez éclairante d'un phénomène relevé deux fois : la végétation non gérée finit par gêner la vue sur les villages.

Si maintenant on s'intéresse aux objets du paysage et aux événements qui les affectent, on constate que sur « nos »<sup>1</sup> couples, les développements de la végétation et de l'urbanisation constituent les faits les plus marquants. D'un point de vue géographique, on notera que l'urbanisation affecte plutôt la partie encaissée de la vallée. L'accroissement naturel de la végétation, même s'il semble très maîtrisé sur le plateau (un bois coupé à Haravilliers), apparaît sur les versants dès l'amorce de l'encaissement de la vallée.

1 Il s'agit des couples d'images commentées par les participants à l'enquête et qui sont tous présentés dans le chapitre précédent.

## 2 en 1

*Ne distinguer que trois types d'événements (apparition, disparition, modification) pour rendre compte des changements dans le paysage masque une partie de la réalité.*

*Par exemple, l'apparition d'une forêt, d'une haie d'arbres, là où jadis il y avait un espace libre qui laissait aller le regard jusqu'à un village va faire écran et nous le dissimulera. Selon le dénombrement proposé, il y aurait donc 2 événements à comptabiliser : l'apparition d'une forêt et la disparition d'un village... au bout des yeux. En réalité, il ne s'agit que d'un seul événement : un accru forestier, mais qui a une conséquence indirecte : un effet masquant.*

*L'essentiel n'est pas tant de dénombrer rigoureusement, mais de se rendre compte qu'un acte d'aménagement (ou de déménagement) du territoire n'est jamais isolé et sans conséquence aucune sur nos perceptions d'autres espaces environnant. C'est du moins ce que l'on constate en parcourant les couples d'images du chapitre précédent.*

## Des changements pourquoi et avec quelles conséquences ?

À la lecture des évolutions du paysage peut-on faire un lien, direct ou indirect, avec des sujets, des thèmes qui concernent les aménageurs comme les habitants du territoire ? Il y a les évidences et il y a les chemins moins bien tracés, qui nous conduisent à penser que des processus non visibles sur l'image, hors cadre en quelque sorte, sont eux aussi générateurs du changement. Les participants ont parfois décrypté ces relations de cause à effet qui transformeraient les paysages et ses composantes.

Parcourons quelques thèmes que nous leur avons proposés comme objets de réflexion et regardons les points de vue donnés qui s'appuient parfois sur une connaissance plus ou moins scientifique du sujet, d'autres sur l'expérience associative et d'autres enfin sur des impressions et des perceptions à entendre elles aussi. On constatera aussi que les thèmes s'entrecroisent car il y a souvent interdépendance entre eux.

### Agriculture / Eau

*Les évolutions des pratiques agricoles ont des conséquences sur le bassin versant en général, sur les sols et sur les cours d'eau. Laissée nue après les labours, la partie superficielle du sol peut être emportée lors d'orages violents vers le talweg du Sausseron générant des coulées de boues et y amenant aussi des engrais. Les apports de produits chimiques en direction de la rivière et de ses affluents ne sont dénoncés ou réellement constatés que par quelques personnes seulement, reconnaissant que la création de banquettes herbeuses, la replantation de haies a permis de les réduire.*

*Indirectement la présence d'arbres âgés sur les rives du Sausseron, faute d'exploitation, cause des dégâts sur celles-ci lorsqu'ils s'abattent dans l'eau et nécessitent les interventions du syndicat de rivière pour les en extraire.*

### Environnement/Biodiversité

*Seuls quelques rares participants font un lien entre les transformations des paysages photographiés ou les évolutions de la société et l'environnement. Pour ceux-là le mot a plusieurs sens. Il est évoqué clairement soit à l'occasion d'une action qui lui serait favorable ou défavorable, soit il est pris dans le sens de ce qui entoure : un environnement qui s'apparente plus à un paysage, proche, agréable, ou comme un bien commun, au même titre que l'eau, dont on a le sentiment qu'il est préservé.*

*La biodiversité, peut-être plus facile à cerner par les participants, est largement commentée mais peut prendre des formes très différentes selon des personnes interrogées. Ainsi planter des arbres fruitiers sur son terrain, un sapin de Noël, une haie de thuyas, cultiver un jardin potager... concoure à favoriser la biodiversité.*

*Majoritairement, face aux couples d'images passé/présent et sans que ce soit forcément visible sur eux, on déclare que la biodiversité est soit conservée, soit bien présente, comme en témoignent des observations directs de la faune sauvage, soit modifiée car le milieu a changé (développement de la forêt par exemple) mais non appauvri, ou enfin respectée. Dans quelques cas, elle a été favorisée grâce au développement libre (non contraint) de la végétation arbustive. Cette dernière observation confirme la remarque d'un participant qui, lui, constate que la disparition d'une haie ou d'une prairie entraîne une perte de biodiversité de la flore et de la faune, et que le résultat est le même avec l'abandon de nombreux usages et fonctions des espaces du plateau dédiés jadis aux vergers, aux prairies, aux potagers, aux cultures céréalières...*

## Urbanisme / Architecture

Le développement de l'urbanisation fait l'objet de plusieurs commentaires convergents. Il est harmonieux, respectant un tissu initial. Il est homogène, les nouvelles habitations n'étant pas choquantes car il s'agit de pavillons et non d'immeubles...

Parfois, tout de même, il est perçu comme anarchique : les maisons se trouvent dans tous les sens.

Reconnue comme indispensable par certains, qui trouvent normal que l'on construise des logements (collectifs ?), l'urbanisation apporte une plus-value au village quelquefois. Elle est encore analysée comme le symptôme d'une fuite d'autres types d'urbanisation propres aux villes (Cergy, Paris), ce qui semble donner raison à un participant remarquant que l'on est passé d'un urbanisme de résidence secondaire à un urbanisme de résidence principale ; une mutation qui a impliqué de fixer des règles de construction.

Le lien est fait cette fois-ci avec l'architecture, sur laquelle s'imposent désormais des règles (forme des ouvertures, nature des matériaux de couverture par exemple), de manière à être dans le style du Vexin français. Ce qui semble être une obligation donne parfois des résultats contrastés comme le note un participant qui est confronté de chez lui à un historique des matériaux de construction (pierre, brique, parpaings). Mais même si les nouvelles constructions sont différentes des anciennes elles s'intègrent bien.

## Agriculture / Arbres

Une relation très directe est faite entre la croissance de la végétation sur les versants de la vallée et les évolutions d'une agriculture qui abandonne à l'arbre les secteurs accidentés, où les parcelles sont souvent d'une faible superficie, pour se déployer sur les terres les plus facilement mécanisables. C'est d'ailleurs cette même agriculture qui, à l'inverse, est cause – sur le plateau ou sur des zones de replat en fond de vallée – des arrachages de la haie, de l'arbre isolé, du bosquet en pied de talus, de l'abattage de quelques ares de bois trop avancés dans une parcelle, mais cette fois-ci pour conquérir de nouvelles surfaces à mettre en culture.

## L' eau du Sausseron

L'alimentation continue en eau du Sausseron fait l'objet d'un commentaire qui met en lumière sa dépendance avec la permanente continuité de la trame bleue dans la zone des sources, notamment dans le marais du Rabuaix.

Sans croire que les autres participants n'ont pas en tête cette évidence, aucun d'entre eux ne l'évoque. D'ailleurs les sujets des commentaires varient avec la localisation géographique des participants sur le bassin versant et notamment avec leur proximité avec le cours d'eau. Par exemple, le constat sur la dégradation de la qualité de l'eau du Sausseron (voir page 43 : « Agriculture / Eau », dont une des raisons se trouve aussi dans l'urbanisation du bassin versant et dans les raccordements encore incomplets au réseau d'assainissement collectif, disparaît ou est fortement minimisé dans les commentaires des participants riverains ou qui le fréquentent pour leur loisir. Pour ceux-là, un des signes de la qualité de l'eau se manifeste dans sa richesse piscicole, attestée par des pêches électriques régulières, et la fréquentation de ses rives par de nombreux pêcheurs de truites.

## Surpris/satisfait ?

Tous les événements affectant le paysage, remarquables dans le temps qui séparent les deux prises de vue, sans que nous sachions quand ils se sont produits, à quel rythme... ne surprennent personne ! Chacun des participants les dit inscrits dans un processus naturel (accroissement de la végétation qui finit évidemment par masquer une partie du paysage à laquelle le regard avait accès, par exemple) et/ou dans un mouvement inéluctable de la société (on urbanise ici car des gens veulent venir s'installer et la population augmente) qui serait normal. Ils sont reçus sans surprise non plus par les participants lorsque ceux-ci

## Laisser faire... / Faire quoi ?

Les changements enregistrés par les photographies et reconnus par les participants appellent-ils d'après eux des actions pour confirmer ou non une orientation, infléchir une tendance, changer de cap éventuellement ? Si les réponses apportées sont diverses car les évolutions le sont aussi d'un couple d'images à l'autre, il est possible d'identifier quelques réactions/actions communes mais aussi quelques principes (de précaution) partagés.

Ainsi, on ne remet quasiment jamais en cause sa propre action quand celle-ci a généré les changements. Cette logique vaut tout particulièrement pour les propriétaires de l'espace (maison, parcelle de terrain) photographié.

Dans une même logique, un deuxième principe est de reconnaître la liberté d'agir à sa guise du propriétaire de l'espace photographié. Un troisième principe, assez répandu parmi les participants, consiste à dire qu'il ne faut rien faire lorsque la situation représentée sur la photo d'aujourd'hui apparaît satisfaisante.

Au-delà des logiques précédentes, face à beaucoup de situations, plusieurs personnes enquêtées font des propositions d'actions qui

ont été les maîtres d'ouvrage du changement ou qu'ils savent que celui-ci est le résultat d'un programme d'aménagement.

À l'exception de deux personnes qui jugent négativement les changements, de deux autres qui font des constats partagés (positifs essentiellement et négatifs), la très grande majorité des participants est satisfaite.

Sans trahir le propos de la majorité, on peut écrire que face aux changements, tels que les montrent les images, se dégage un large sentiment de satisfaction qui trouve ses raisons dans un paysage qui a été conservé au fil du temps, qui reste authentique, un cadre de vie préservé, voire amélioré. L'état actuel de la vallée serait le résultat d'une évolution douce.

répondent précisément à la gestion de l'eau et de la rivière, de la forêt, à la nécessité de faire des économies d'énergie, aux questions agricoles (voir : « Un autre modèle... », ci-dessous) par exemple.

### Un autre modèle...

*Une même action-réflexion : la réorientation de l'agriculture, avancée par plusieurs participants, est défendue avec plus ou moins de convictions par ceux-ci. La mise en place de circuits courts (déjà réalisée à titre expérimental par l'une des personnes enquêtées), l'adoption d'un modèle agricole plus diversifié que l'actuel, pouvant s'ouvrir vers les loisirs et le tourisme, orienté vers la production maraîchère par exemple, sont bien évoqués mais suscitent des réserves. On n'y croit peu car il faudrait changer les habitudes des gens, la société. C'est d'ailleurs ce que disent au moins deux des personnes interrogées : c'est l'individu qui doit changer pour que la société change.*



## Qui doit faire ? / Faire avec qui ?

En attendant une révolution verte, nous avons interrogé les personnes enquêtées pour savoir qui, selon elles, devait agir et qui pouvait leur apporter des conseils.

Selon les sujets, les réponses diffèrent, mais de toute évidence c'est avant tout l'action publique via les collectivités territoriales et les outils de gestion du territoire qui sont cités.

C'est ainsi que sont mentionnés le PLU<sup>1</sup>, le POS<sup>2</sup>, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation de la vallée de l'Oise... par une partie des participants. Si d'autres personnes semblent moins informées, pour tout le monde ou presque la Commune reste un repère fort. Au-delà de ses compétences, dont certains craignent qu'elles ne se diluent dans des échelons territoriaux plus vastes (communauté de communes, Grand Paris), voire qu'elle perde toute indépendance en matière d'urbanisme, cette collectivité semble parée de nombreuses vertus. Pour quelques-uns, elle est l'interlocuteur vers lequel on irait chercher conseil ou vers qui l'on adresserait celui qui en a besoin. Elle apparaît comme le gardien d'une cohérence ville-nature, un rempart contre la construction d'immeubles...

D'autres structures sont reconnues comme bien-faisant (es) car soit elles agissent, soit elles financent, soit elles conseillent, pouvant agir simultanément aux trois niveaux. Parmi celles-ci, deux se distinguent : le SIAAVS<sup>3</sup> et le Parc naturel régional du Vexin français, le premier pour son action en faveur des cours d'eau et de l'eau en général avec des actions comme la plantation de haies par exemple, la seconde pour les mêmes raisons et pour ses conseils et/ou ses financements en matière d'urbanisme, d'économies d'énergie... pour son expertise en matière environnementale.

Très actives sur le terrain, les associations telles que Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et ses abords, le Club Connaître et partager la nature de la vallée du Sausseron se signalent par leurs actions en faveur des patrimoines naturel et culturel.

### ... et qu'en est-il du paysage ?

*À l'exception de celui, quasi figé, représenté sur un couple d'images, les paysages commentés ont beaucoup changé. Pas pour tout le monde semble-t-il ou alors leurs évolutions sont appréciées.*

*Même si bien souvent un siècle s'est écoulé entre les deux images, on s'y retrouve car les courbes et le dessin paysager sont toujours là. L'intégrité du paysage a été conservée. Si changement il y a, celui-ci se fait en douceur : ainsi on garde le paysage ; on le conserve car il montre la vie, la lumière, la nature ; on s'y reconnaît car il n'est pas bouleversé et même si c'est le cas, il n'est pas désagréable à regarder. Il est qualifié de plus joli car les lignes électriques ont été enfouies et des lampadaires ont été installés dans l'espace public. Parfois, il a pris de la valeur car sa biodiversité a augmenté ou sont venus s'y ajouter des projets d'architecture et d'urbanisme. C'est donc un sentiment de satisfaction qui prédomine, à peine atténué par deux remarques : l'émotion à changer face au paysage car il s'est banalisé avec les disparitions d'une haie et d'arbres isolés ou alors il s'est refermé, et il est moins aéré.*

- 1 Plan d'occupation des sols
- 2 Plan local d'urbanisme
- 3 Syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée du Sausseron

## Remerciements

Le Parc naturel régional du Vexin français tient à remercier :

- pour leur participation à l'enquête photographique :  
Daniel Amiot, Martine Baudin, Pierre-Yves Chouadra, Claude Chevalier,  
Jean-Charles Clermonté, Pierre Colson et son épouse, Alain et Pascale  
Ferry, Marc Giroud, Michel Hénique, Joëlle Laufenburger, Vincent Rigot,  
Jean-Jacques Rotru, Michel Saintoul, Fabien Sedda,  
Dominique et Florian Vachet ;
- pour lui avoir ouvert leurs archives photographiques :  
MM. Jean-Jacques Barreaux et Michel Dauge, les associations Sauvegarde  
de la vallée du Sausseron et ses abords et La mémoire du temps passé
- pour l'extraction et le traitement des données cartographiques :  
Éric Langlois (CERAMAC-Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand)

## Crédits photographiques

Corps de l'ouvrage. Excepté les images dites « d'aujourd'hui »  
réalisées par Pierre Enjelvin, les auteurs des photographies ou les sources  
iconographiques sont dans l'ordre des pages : 6 : collection privée ;  
8 : J.-J Rotru ; 10 : collection privée ; 12 : collection M. Baudin ;  
14 : collection J.-J Barreaux ; 16 : J.-J Rotru ; 18 : collection privée ;  
20 : SVS ; 22 : collection privée ; 24 : M. Hénique ; 26 : D. Vachet ;  
28 : collection V. Rigot ; 30 : P. Colson ; 32 : collection M. Dauge ;  
34 : D. Vachet ; 36 : collection M. Saintoul ; 38 : Guille.  
Couverture. 1ère : P. Enjelvin et coll. privée Jean-Jacques Barreaux.

## Édition

- Conception : Pierre Enjelvin et Parc naturel régional du Vexin français
- Auteurs des textes, excepté pour les 16 monographies du chapitre  
«16 voyages à travers le temps » : Pierre Enjelvin
  - Relecture : Pierre Enjelvin, Magali Laffond,  
Valérie Rogez-Boubounelle et Cécile Siampiringue
- Maquette, mise en page et cartographie : François Puzenat

## Impression

sur papier recyclé Cocoon  
Imprimerie Grésil-Desbouis  
Z.I. du Bac d'Ablon  
10-12 rue Mercure  
91230 Montgeron

Date de parution  
Juin 2014

# Table des matières

Avant-propos .....	3
Le projet .....	4
Principe de l'enquête .....	5
16 voyages à travers le temps .....	7
Regard croisé sur les paroles .....	41
Remerciements, crédits photographiques .....	48

2<sup>e</sup> de couverture : localisation des points  
de prises de vue, légendes et auteurs  
des photographies site par site

**L**e Parc naturel régional du Vexin français présente cet ouvrage réunissant des paroles d'habitants associées à des photographies. Il a été réalisé à partir d'entretiens individuels auprès de 16 habitants, en les interrogeant sur les évolutions des paysages de la vallée du Sausseron. L'originalité de cette consultation tient dans le fait qu'elle s'est appuyée à chaque fois sur deux photographies de paysage, une déjà ancienne, et l'autre, actuelle, réalisée à partir de la première.

L'objectif était d'appréhender l'espace à l'échelle d'une unité paysagère, la vallée du Sausseron. La perception et le ressenti des habitants complètent la connaissance générale de ce territoire et mettent en lumière les points de vue et les préoccupations de chacun. C'est la dualité des images qui permet de constater ce qui a changé autour de nous et de s'interroger sur ces évolutions.

Ce projet d'enquête photographique s'inscrit dans le programme de l'observatoire photographique des paysages engagé depuis 2011 par le Parc naturel régional du Vexin français. L'observatoire des paysages est un outil de connaissance pour mieux observer, comprendre et appréhender le passé, le présent ainsi que le devenir des paysages.